



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 187-05-2026 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance spéciale tenue le 4 mai 2026, le conseil municipal a adopté le projet de Règlement N° 187-05-2026 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.
2. Une assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement N° 187-05-2026 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux aura lieu le 1^{er} juin 2026 à 18 h 30 à l'hôtel de ville, situé au 2, place de l'Hôtel-de-Ville, à Frelighsburg. Ce règlement a pour objet d'encadrer les ententes entre la Municipalité et les promoteurs immobiliers pour s'assurer que les développements résidentiels incluent toutes les infrastructures nécessaires (rues, aqueduc, égouts, etc.) et que les coûts soient partagés équitablement entre le promoteur et les futurs bénéficiaires.

Lors de cette assemblée publique de consultation, la mairesse ou un membre du conseil désigné par la mairesse expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Ce projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://frelighsburg.ca>. Également, une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau municipal, situé au 2, place de l'Hôtel-de-Ville, à Frelighsburg aux jours et heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30.
4. Le ne projet contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNE À FRELIGHSBURG, CE CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX

Serge Golikov
Directeur général
Greffier et trésorier